

maison de la céramique Dieulefit

STAGES PROFESSIONNELS AUTOMNE 2026

CONTACT

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds

Parc de la Baume

26220 DIEULEFIT

04 75 20 50 98

info@maisondelaceramique.fr

Retrouvez plus d'informations sur
maisondelaceramique.fr



catégories d'actions suivantes :
ACTION DE FORMATION
ACTION PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES
ACQUIS DE L'EXPERIENCE



LES 'STAGES PRO'

Depuis 2007 la **Maison de la Céramique** propose des formations professionnelles.

Située au **Parc de la Baume à Dieulefit (Drôme)** en 2025 nos ateliers se sont agrandis.

Nous occupons aujourd'hui un nouvel espace, **Les Ateliers terre** rue des Reymonds, 80 mètres au-dessus de la Maison de la Céramique, route de Nyons.

Les formations professionnelles se déroulent dans l'un ou l'autre des bâtiments.

Regardez bien votre mail de convocation, l'adresse y est indiquée !

LE NOMBRE DE PLACES

Nos stages sont **limités à 6 participants** (8 pour la formation "Email"), **4 au minimum**.
Inscrivez-vous le plus tôt possible en renvoyant la fiche d'inscription et un chèque de 30% du montant total à l'ordre de la Maison de la Céramique pour bloquer votre place.

Si vous pensez qu'il est déjà trop tard... **demandez d'être ajouté à la liste d'attente**. En cas de désistement, vous serez tenu informé.
La liste d'attente nous permet également d'imaginer le programme de l'année suivante.

Lors de votre inscription, un devis, le programme détaillé et une **liste de logeurs vous seront adressés**.

**VOIR LE BULLETIN
D'INSCRIPTION**



LES TARIFS

Toutes nos formations peuvent être prises en charge par votre OPCO/FAF. Rapprochez-vous de ce dernier pour en connaître les conditions.

Personnes n'ayant aucune prise en charge.	18€/heure
---	-----------

Personnes prises en charge par France Travail.	30€/heure
--	-----------

Professionnels pris en charge par un OPCO/FAF (AFDAS, FAFCEA,...)	35€/heure
---	-----------



Les fournitures sont incluses dans le prix du stage. Si du matériel est demandé à des fins pédagogiques (ex: pièces de votre production, etc.), la liste vous sera communiquée en amont du stage.

Retrouvez les informations sur nos formations et nos nouvelles propositions tout au long de l'année sur maisondelaceramique.fr



LES 'STAGES PRO' PLANNING

SEPTEMBRE 26

GAGNER EN EFFICACITE DANS VOTRE PRODUCTION

35h - 5 jours

Bérenger DUTERTE

Du 31 août au 04 septembre

POSTURE ET TOURNAGE

35h - 5 jours

Eric DESPLANCHE

Du 07 au 11 septembre

BIJOU CERAMIQUE - NIVEAU 1

50h - 7 jours

Delphine ISKANDAR

Du 28 sept au 04 octobre

OCTOBRE 26

BIJOU CERAMIQUE - NIVEAU 2

35h - 5 jours

Delphine ISKANDAR

Du 06 au 10 octobre

METTRE EN FORME ET PEINDRE LA TERRE

28h - 4 jours

Françoise NUGIER

Du 12 au 15 octobre

FREE FORM, ENTRE MATIERE ET LIBERTE

35h - 5 jours

Anja MARSCHAL

Du 19 au 23 octobre

NOVEMBRE 26

ANIMATION COLLECTIVE AVEC L'ARGILE CUITE ET CRUE

49h - 7 jours

Sylvie DEVERCHERE

Du 02 au 08 novembre

PINCE ET COLOMBINS

35h - 5 jours

Juana MAILLOT

Du 16 au 20 novembre

LES 'STAGES PRO' DÉTAILS

SEPTEMBRE 26

GAGNER EN EFFICACITE DANS VOTRE PRODUCTION

49h - 7 jours

Bérenger DUTERTE

Du 31 août au 04 septembre

Tourner des séries de pièces en un minimum de temps et adapter les gestes à la production en cours : les réduire, les simplifier.

Conserver une terre forte et vigoureuse pour une bonne qualité de rendu du travail. Tournasser sur mandrin. Caler sa posture au tournage afin de se préserver.



POSTURES ET TOURNAGE

35h - 5 jours

Eric DESPLANCHE

Du 07 au 11 septembre

Résoudre les difficultés rencontrées au tournage de séries comme de pièces uniques et progresser dans son tournage en qualité et en quantité de terre et de pièces. Régler les éventuelles douleurs physiques liées à la posture. Adapter son poste de travail. Réadapter ses gestes et habitudes de travail du tournage par le biais de l'ergonomie.



BIJOU CERAMIQUE - NIV 1

50h - 7 jours

Delphine ISKANDAR

Du 28 sept au 04 octobre

Développer et affirmer son univers artistique dans le domaine du bijou céramique. Conception et réalisation de plusieurs bijoux. Apprentissage des techniques de montage de bijoux. Initiation à la soudure de l'argent ou laiton. Bases de la commercialisation des bijoux. Développer sa créativité et trouver son univers formel.



LES 'STAGES PRO' DÉTAILS

BIJOU CERAMIQUE - NIV 2

35h - 5 jours

Delphine ISKANDAR

Du 06 au 10 octobre

Revoir et perfectionner les gestes acquis lors du stage niveau 1 pour les montages et soudures des bijoux. Et initiation à des outils pour libérer la créativité autour du bijou, trouver son univers formel.



METTRE EN FORME ET PEINDRE LA TERRE

28h - 4 jours

Françoise NUGIER

Du 12 au 15 octobre

Apprendre à construire un objet céramique avec la méthode former / déformer.

Apprendre différentes techniques pour donner vie à l'objet par les colorants, la pose libre de la couleur, le grattage, l'estampage, les impressions et la gravure.

Apprendre à regarder ce que l'on fait et tirer parti des éventuels défauts ou faiblesses pour inventer des formes nouvelles sans jugement.



FREE FORM, ENTRE MATIERE ET LIBERTE

35h - 5 jours

Anja MARSCHAL

Du 19 au 23 octobre

La pratique d'Anja Marschal brouille les frontières entre artisanat, sculpture et installation. À partir de formes inspirées du quotidien et en intégrant des matériaux recyclés, elle crée des œuvres hybrides où la couleur, le motif et l'assemblage détournent les usages et interrogent notre rapport aux objets. Ce stage privilégie l'expérimentation, la curiosité et la liberté d'expression. Il invite chacun·e à développer une relation sensible avec la matière et à construire un langage plastique personnel.



LES 'STAGES PRO' DÉTAILS

ANIMATION COLLECTIVE AVEC L'ARGILE CUITE ET CRUE

49h - 7 jours

Sylvie DEVERCHERE

Du 02 au 08 novembre

La formation se déroule en deux parties, la première de quatre jours est centrée sur les « animations collectives et éphémères »: découvrir et mettre en pratique des méthodes innovantes d'animations collectives et éphémères avec l'argile crue ; ces méthodes sont applicables à des publics variés (petite enfance, enfants, ados, adultes, personnes handicapées, seniors, etc.), et présentent des dimensions pédagogiques et écologiques. (Attention, cette méthode d'animation n'est pas de l'art-thérapie, qui demande une formation spécifique). La seconde partie de trois jours concerne les « panneaux muraux collectifs »: découvrir et mettre en pratique la création collective de panneaux muraux en argile cuite. Deux options de réalisations seront abordées, l'une avec des argiles décorées aux engobes, l'autre avec des argiles brutes.



PINCE ET COLOMBINS

35h - 5 jours

Juana MAILLOT

Du 16 au 20 novembre

S'initier ou approfondir la technique du colombin et du pincé pour façonner des pièces. Trouver l'argile qui convient à ses mains, comprendre sa composition, ses chamottes, ses couleurs. Comprendre le travail par étapes en fonction des changements de consistance de la matière. Découvrir les différents traitements de surface.





STAGES PRO 26 - 27

Bulletin d'inscription

Stages limités à 6 participants, 4 au minimum. **Inscrivez-vous le plus tôt possible !**
(Dans la limite de deux stages par personnes)

- Pré-réservez votre place par mail en renvoyant le bulletin d'inscription
- Envoyez un chèque de 30% du montant total à l'ordre de la Maison de la Céramique

Voir les Conditions générales de vente au verso.

Stage choisi :

Dates du stage :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Siret :

Adresse professionnelle :

CP / Ville:

Téléphone :

Mail :

Mode de financement envisagé :

☐ OPCO, FAF, précisez :

☐ Autofinancement

☐ Autres, précisez :

Comment avez vous pris connaissance de cette formation :

☐ Par un mail de nos services

☐ Parce que vous êtes adhérent à d'Argiles

☐ Autres, précisez :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE “Stage pro” 26 - 27

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit* (MDC), Rue des Reymonds, Parc de la Baume, 26220 DIEULEFIT, représentée par Madame LOCATELLI Nadège, Directrice est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la céramique. Elle dispense des formations destinées aux céramistes, dans ses locaux. C'est dans le respect de cette condition que les présents documents (devis et conditions générales de ventes) sont adressés au client.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
Stagiaire, toute personne physique qui passe commande, s'inscrit et participe à un stage de formation professionnelle auprès de la MDC*.

Client : toute personne physique ou morale, qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la MDC*. Suivant le mode de financement de la formation, le client et le stagiaire peuvent être une seule et même personne.
OPCO : Opérateurs de compétences, chargés d'accompagner la formation professionnelle.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la prestation de formation, engagée par la MDC pour le compte du client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente qui complètent et précisent la convention de formation du stagiaire et prévalent sur tout autre document du client.

Dans le cas de l'achat par un particulier directement avec l'organisme de formation alors un contrat de formation professionnelle sera conclu entre les deux parties (Article L6533-3 du Code du travail). Dans le cas de l'achat par un professionnel (personne morale ou entreprise) pour le compte d'une personne physique ou morale alors une convention de formation professionnelle sera signée (Article L6533-1 du Code du travail).

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La MDC* étant une régie publique non soumise à TVA, les prix indiqués tiennent compte de cette disposition et sont exprimés en euros. Le prix de l'action de formation est indiqué en euro, au prix horaire qu'il convient de multiplier par le nombre d'heures prévu pour le stage. Dispositions relatives au contrat de formation professionnelle :

Le délai de rétractation est de 14 jours à partir de la signature du contrat. La demande doit être effectuée par courriel à l'adresse

assistanteformation@maisondelaceramique.fr. Le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance (Article L221-18 du Code de la consommation). La rétractation ne nécessite aucune motivation et aucun coût supplémentaire ne doit être payé. Un modèle de formulaire de rétractation est proposé par la Maison de la Céramique sur demande. Paiement : une fois le délai terminé, le stagiaire devra s'acquitter de 30% du prix convenu et la somme devra être soldée à la fin de la formation.

Dispositions relatives à la convention de formation professionnelle : A compter de la date de signature de la convention, le stagiaire dispose d'un délai de 15 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit par courriel. Le modèle de formulaire type pour la rétractation peut être remis par la MDC sur demande. Dans ce cas, aucune somme n'est exigée du stagiaire.

ARTICLE 4 : TARIFS

Par délibération n°27 - 2022, le prix de l'action de formation est fixé à 35€/H TTC dans le cadre d'une prise en charge par un organisme type OPCO, 30€/H dans le cadre d'une prise en charge par Pôle Emploi et de 18€/H dans le cadre d'un auto-financement (1 place par session).

La totalité de la somme figurant sur le devis devra être soldée à la fin de la formation, soit par chèque à l'ordre de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, soit par carte bancaire, à l'accueil de la MDC. Une inscription est définitivement validée lorsque le bulletin d'inscription (joint) signé et un chèque d'acompte d'au minimum 30% sont reçus par nos services dans les plus brefs délais dès réception du devis et avant le démarrage de la formation, sous réserve de place disponible, les demandes d'inscription étant traitées dans leur ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS RESPECTIFS

Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans sa totalité, sauf empêchement majeur, prévus à l'article 6.
Le client s'engage à régler les factures dans les délais impartis par le Trésor Public qui émet les titres exécutoires au nom de la Régie Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit. La MDC s'engage à fournir au client et/ou au stagiaire :

- Avant l'entrée en stage :

Tout document permettant au stagiaire ou au client l'accès aux informations touchant à la formation choisie. Le cas échéant, les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de prise en charge (devis et programme détaillé).
En fin de stage :

- Une facture recapitulative, acquittée.
 - Une attestation de formation.
- Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, la MDC du Pays de Dieulefit lui fait parvenir les factures, accompagnées des feuilles d'embarquement. La MDC s'engage à respecter l'ensemble des composantes du stage : contenu, nombre de stagiaires, etc.

ARTICLE 6 : ANNULATION, REPORT, CESSATION ANTICIPEE, ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite par courriel à l'adresse assistanteformation@maisondelaceramique.fr par le client personne morale ou physique.

Si la demande d'annulation est reçue par la MDC entre 30 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation - 14 jours dans le cas d'un contrat de formation professionnelle -, la MDC ne retient aucun acompte verse lors de l'inscription. Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 1 jours ouvrés avant le début de la formation, la MDC retient l'acompte et facture 30 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Cas d'interruption de stage et de résiliation de la convention individuelle de formation :
Cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation.

Modification par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 5: le stagiaire se réserve le droit de mettre fin à la présente convention.
Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 15 jours ouvrés avant la date prévue de commencement de l'action.

Le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (accident, maladie, naissance...). Dans ces conditions, le contrat ou la convention de formation sont résiliés. Sauf précisions contraires, seules les prestations.

effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Charge au stagiaire de présenter tout justificatif légal adapté à la situation.

ARTICLE 7 : HORAIRES ET ACCUEIL

Le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (accident, maladie, naissance...). Dans ces conditions, le contrat ou la convention de formation sont résiliés. Sauf précisions contraires, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. Charge au stagiaire de présenter tout justificatif légal adapté à la situation.

ARTICLE 8 : AVENANTS ÉVENTUELS CONVENUS AVEC L'ACCORD DU STAGIAIRE (OU CLIENT)

Les points suivants pourront faire l'objet, d'un avenant en cas de modification : modification du type de formation proposée, modification substantielle des objectifs de la formation, modification des durées, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La durée totale de la formation reste fixée à la durée initialement prévue.
- Dans le cas où la MDC viendrait à être obligée d'ajourner une formation soit de son fait, soit de celui de l'intervenant, il pourra être proposée au stagiaire une solution de remplacement qui respectera les engagements de la MDC du Pays de Dieulefit en termes de qualitatif et quantitatif. Le stagiaire sera alors libre d'accepter ou de refuser cette solution, sans pénalité financière pour lui.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Le stagiaire et/ou le client déclare avoir contracté une assurance responsabilité civile dont la garantie s'étend à sa participation à un stage de formation.

ARTICLE 10 : COMPLÉMENTS

Les présentes CCV ont pour but d'informer le client de son engagement financier. Toute information sur les contenus de la formation sont portées au contrat ou à la convention de formation à la connaissance du stagiaire et, le cas échéant, du client, et que ceux-ci signeront préalablement à l'entrée en formation.

ARTICLE 10 : COMPLÉMENTS

Dispositions relatives au contrat de formation professionnelle

. En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci sefforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO: www.mediationconso-ame.com soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

Dispositions relatives à la convention de formation professionnelle
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal administratif de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

**maison
de la céramique
Dieulefit**



MAISON DE LA CERAMIQUE

Rue des Reymonds
Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

www.maisondelaceramique.fr
info@maisondelaceramique.fr
04 75 50 50 98

Siret : 499 840 163 00012 – APE : 8413Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 26 01641 26

auprès du préfet de la région Rhône Alpes. Cet agrément ne vaut pas agrément de l'état.